

La marque *Végétal local*
Contexte et organisation
Usages et bénéficiaires

Olivier CLEMENT



Fédération Régionale des Chasseurs
PAYS DE LA LOIRE



Afac
Pays-de-la-Loire

L'Afac Agroforesteries en région



Parc
naturel
régional
Loire Anjou Touraine



<https://www.youtube.com/watch?v=gwU2UmvvUI0&t=50s>



Développement de la filière « Végétal local ® » ligneux



Sauvage ?



Récolté en milieu naturel, sans semis ou plantation

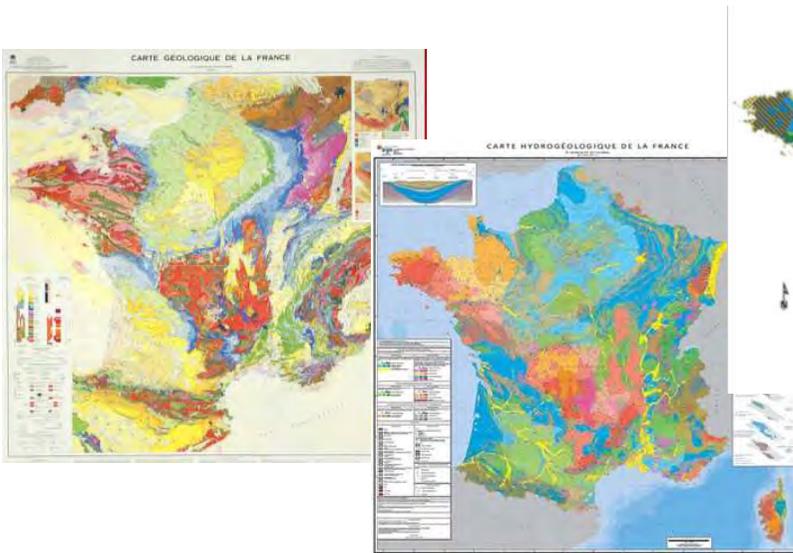


Variétés agricoles, fourragères, sélectionnées



Variétés horticoles

Définir la notion de « local » pour les plantes sauvages



Compilation des cartes hydrographiques, climatiques, de végétation, d'altitude, géologiques...



Encadrer la production de plantes sauvages & locales



Un référentiel technique



Pour quels types de milieux et usages ?



Plantation de haies



Agroforesterie



Bandes fleuries favorables aux pollinisateurs



Végétalisation

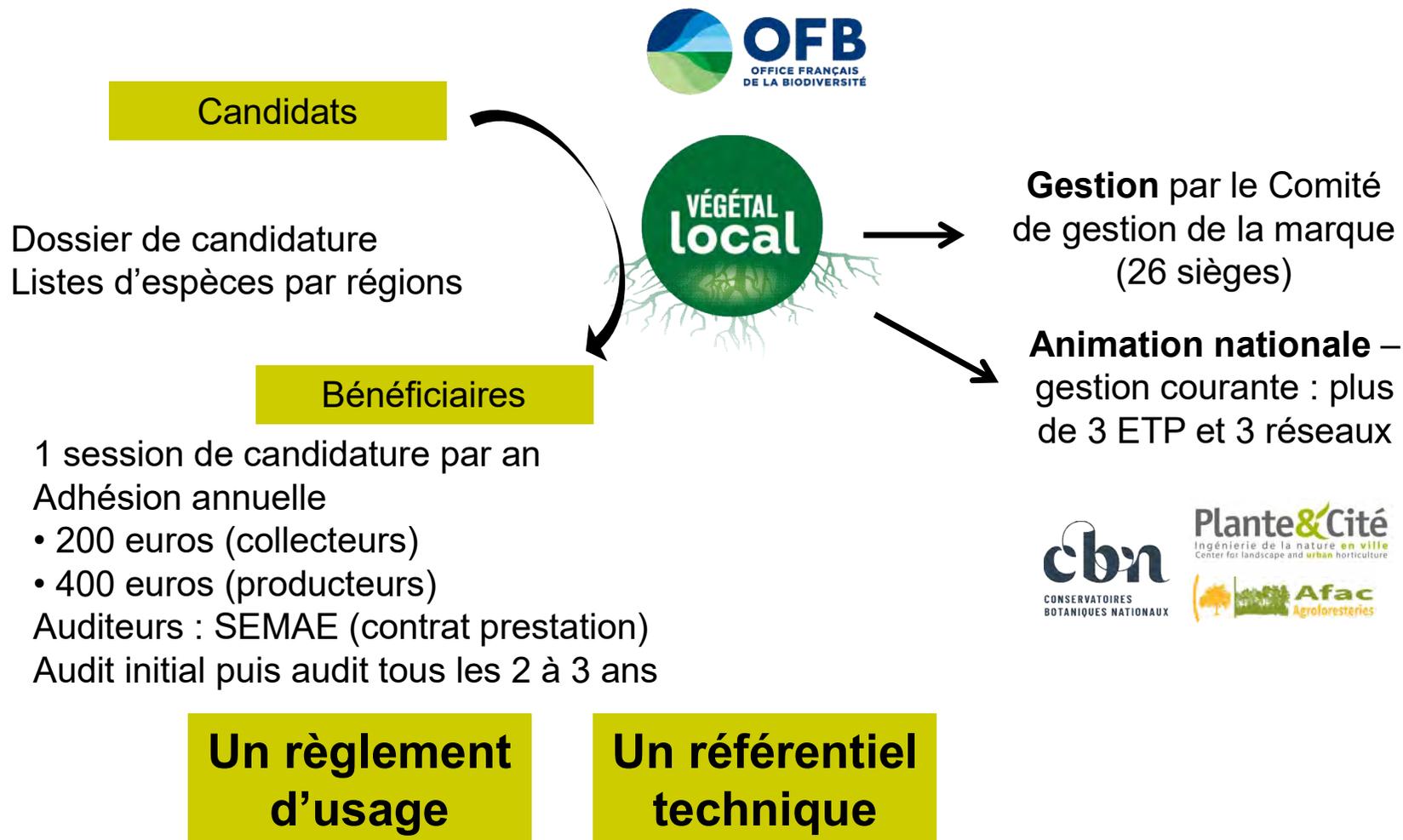


Restauration de prairies



Génie écologique

Une procédure de candidature et d'engagement



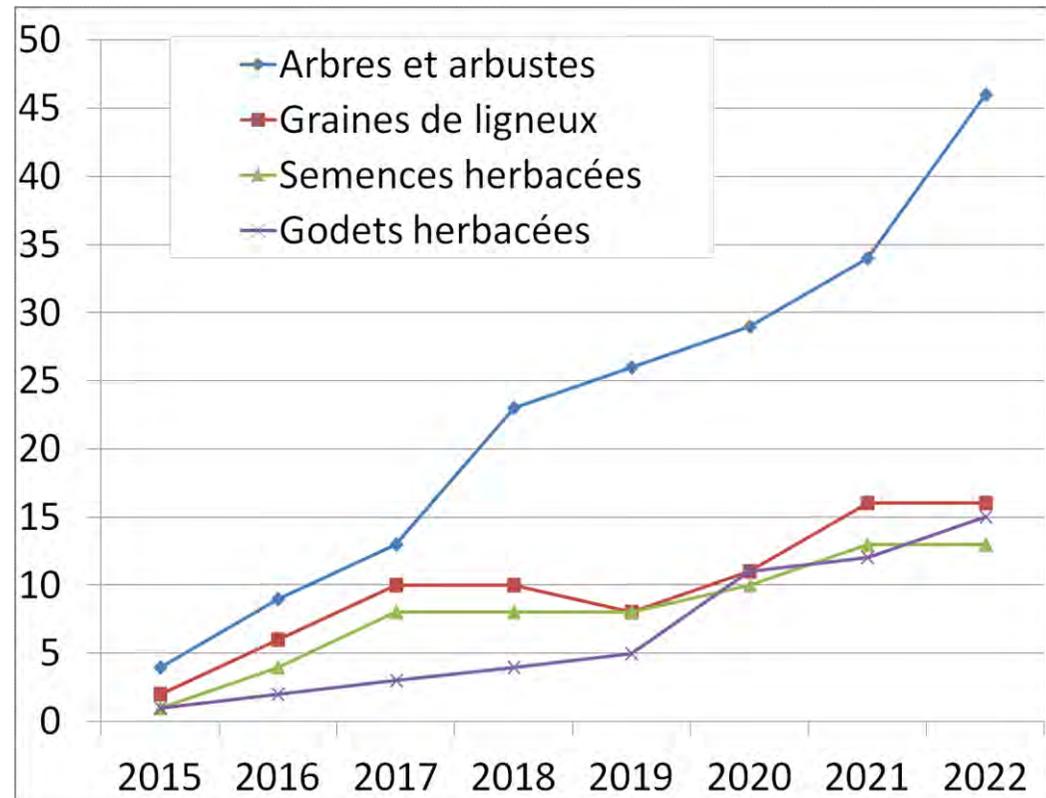
L'offre *Végétal local*



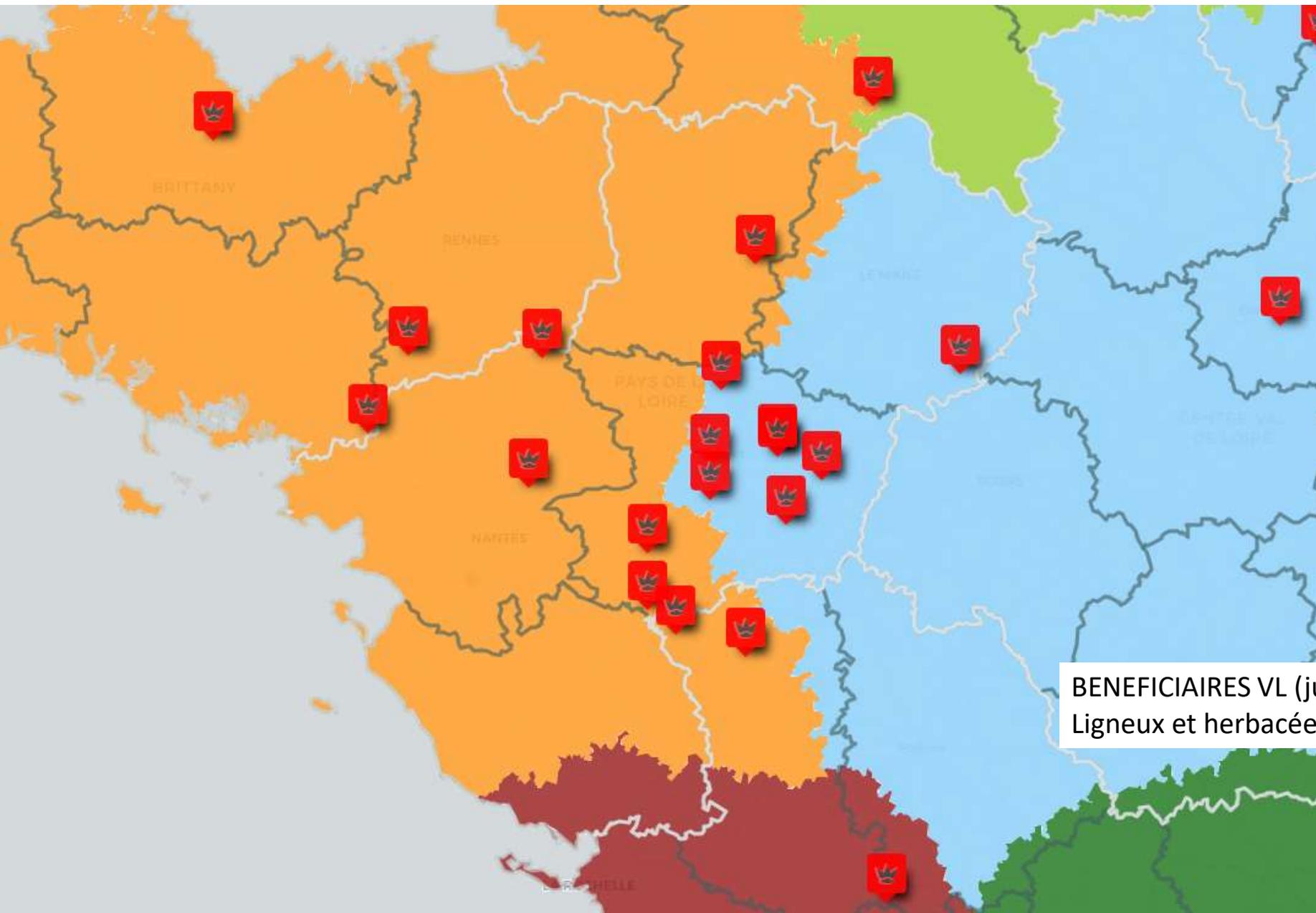
91 Bénéficiaires

- Producteurs de plants d'arbres et d'arbustes
- Collecteurs de graines (ligneux)
- Semenciers (mélanges herbacées)
- Producteurs de vivaces

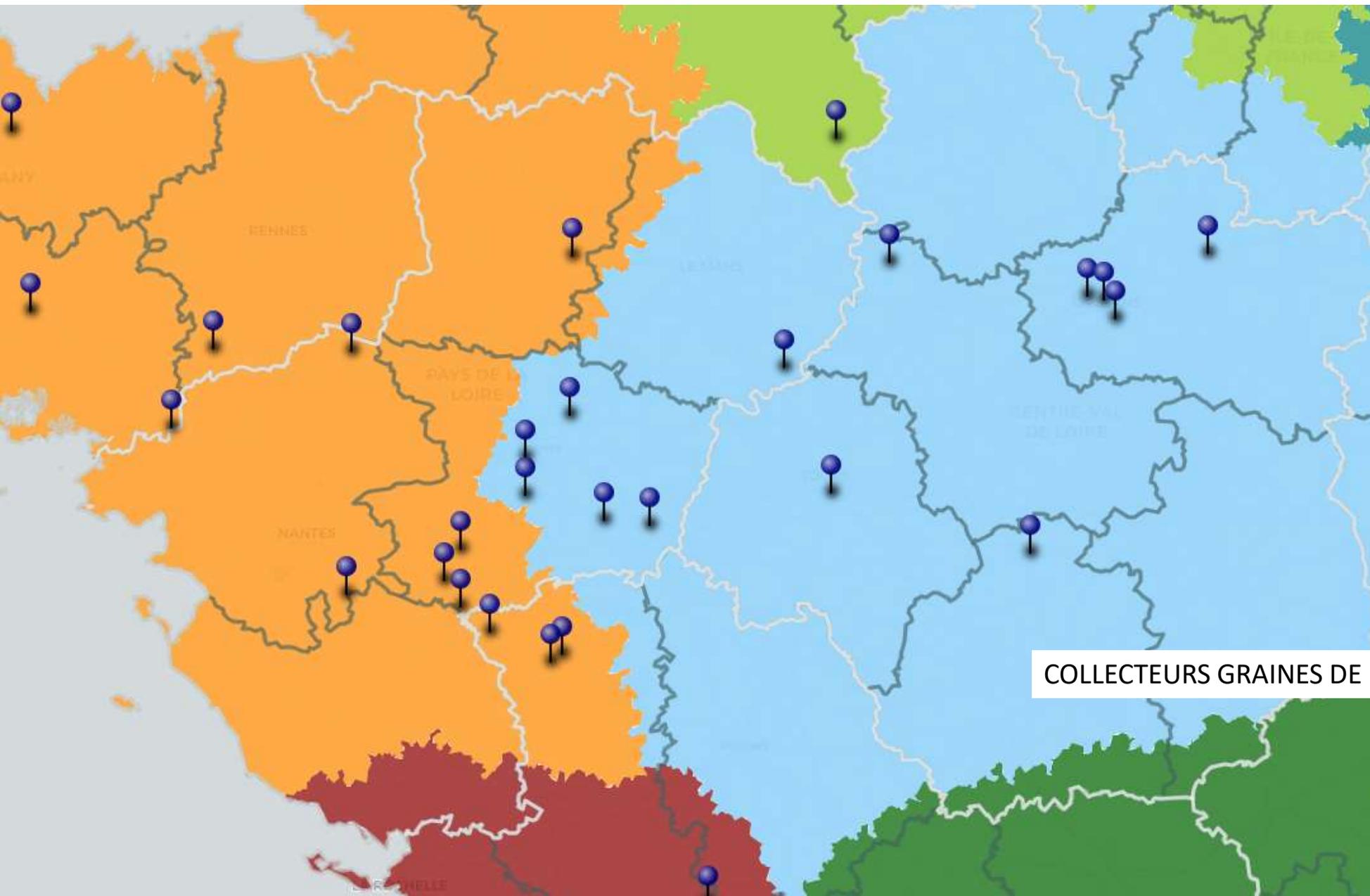
+ près de 50 dossiers en cours d'instruction



Et un réseau de correspondants de la marque *Végétal local* pour répondre aux questions



BENEFICIAIRES VL (juillet 2022)
Ligneux et herbacées



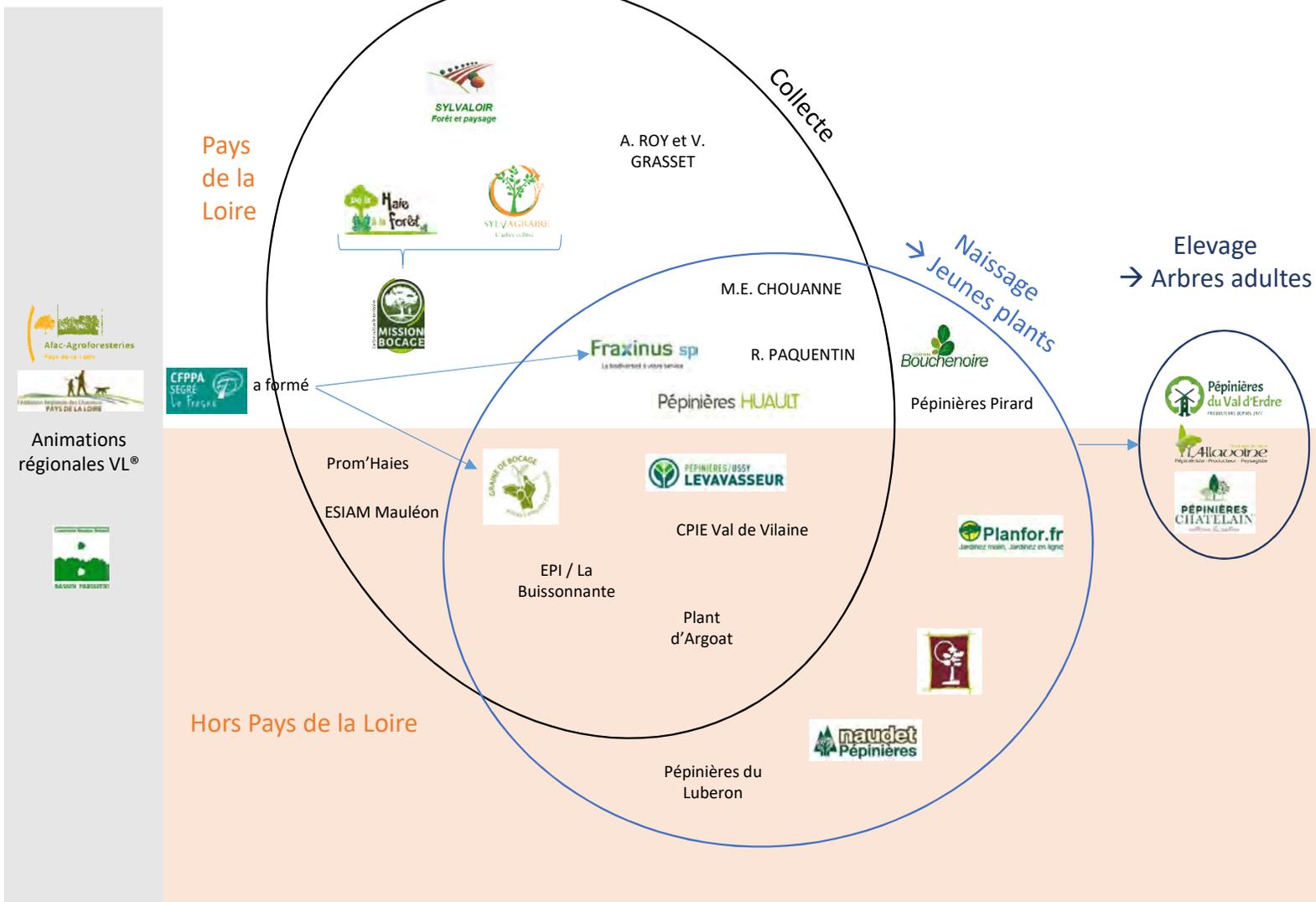
COLLECTEURS GRAINES DE LIGNEUX



PRODUCTEURS DE LIGNEUX

Cartographie des acteurs bénéficiaires de la marque « Végétal local » (ligneux) en Pays de la Loire et alentours (MA, BPS)

MA : Massif Armoricain
BPS : Bassin Parisien Sud



Demande en graine 2021 (exprimé en g)

Nom latin	Nom vernaculaire	BPS	MA	Nom latin	Nom vernaculaire	BPS	MA
Corylus avellana	Noisetier	352000	332000	Fraxinus excelsior (vert - livraison printemps)	Frêne commun	1500	3500
Castanea sativa	Chataignier	110000	110000	Sambucus nigra	Sureau noir	2420	3220
Quercus petraea	Chêne sessile	50000	50000	Crataegus laevigata	Aubépine à deux styles	3100	3100
Quercus pubescens	Chêne pubescent	40000	40000	Rosa canina	Rosier des chiens	3010	3010
Quercus robur	Chêne pédonculé	26000	26000	Malus communis/sylvestris	Pommier commun	2650	2650
Prunus spinosa	Prunellier	17100	17100	Pyrus cordata	Poirier à feuille en cœur	2600	2600
Prunus avium	Merisier	12050	12050	Pyrus communis/pyraster	Poirier commun	2450	2450
Viburnum lantana	Viorne lantane	12050	12050	Acer pseudoplatanus	Erable sycomore	2000	2000
Prunus myrobolan/cerasifera	Prunier myrobolan	11050	11050	Rhamnus cathartica	Nerprun purgatif	1300	1300
Acer campestre (sec) - livraison automne	Erable champêtre	11000	11000	Frangula alnus / Rhamnus frangula	Bourdaie	1500	1250
Euonymus europaeus	Fusain d'europe	10600	10600	Ilex aquifolium	Houx	1050	1050
Acer campestre (vert) - livraison printemps	Erable champêtre	9000	9000	Cornus mas	Cornouiller mâle	24500	500
Carpinus betulus (sec - livraison automne)	Charme	8500	8500	Juniperus communis	Genévrier commun	500	500
Carpinus betulus (vert) - livraison printemps	Charme	4000	8000	Sorbus domestica	Cormier	500	500
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	8000	7000	Sorbus torminalis	Alisier torminal	500	500
Mespilus germanica	Neflier	4550	6550	Ulmus campestris	Orme champêtre	450	450
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	6250	6250	Ulmus laevis	Orme lisse	250	250
Ligustrum vulgare	Troëne	6150	6150	Ulex europaeus	Ajonc d'europe	165	165
Viburnum opulus	Viorne obier	6050	6050	Betula pendula	Bouleau verruqueux	50	150
Tilia cordata	Tilleul	5000	5000	Alnus glutinosa	Aulne glutineux	120	120
				Cytisus scoparius	Genêt à balai	105	105
				Salix caprea	Saule marsault	100	100
				Prunus mahaleb	Cerisier sainte lucie	240	40
				Lonicera xylosteum	Chevrefeuille	160	10
				Acer monspessulanum	Erable de Montpellier	1034	0

43 espèces

1.500kg de graines

500.000 plants VL

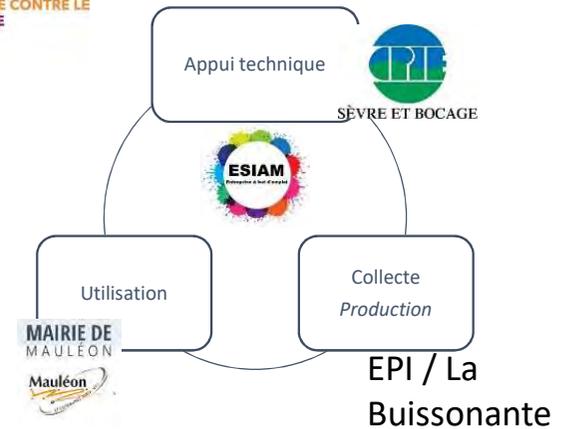
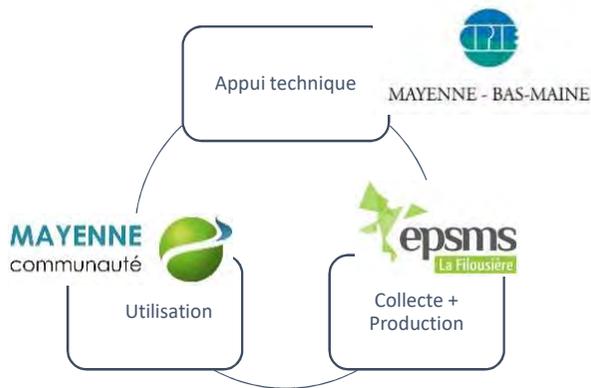
Pour 2 régions d'origine

2022 : des initiatives en cours de développement



Intégrer la formation « végétal local » dans un cursus reconnu par l'Education nationale La Ménitré (49)

Des développement de filières « micro-locales »



Autre modèle : SCIC Grand Est

former pour développer la filière...



2019 à 2022 :

4 formations

Près de 100
personnes
formées

JUIN : recherche des sites et cahiers techniques (2 jours)

SEPTEMBRE : collecte et préparation des graines (2 jours)

SEPTEMBRE : de la graine au plant (1 jour)

OCTOBRE : de la prescription à l'achat des plants (1 jour)



SYLVALOIR
Forêt et paysage

Fraxinus sp

La biodiversité à votre service





L'analyse de l'offre *Végétal local*

Une des règles essentielles de la commande publique réside dans la bonne définition du besoin de l'acheteur public. Pour y parvenir il peut collecter des informations auprès des entreprises. Cette collecte d'informations est plus connue sous le terme de **sourcing**.

www.vegetal-local.fr

Les végétaux et les producteurs



Les 11 régions biogéographiques définies dans le cadre de la marque ont des caractéristiques écologiques, pédologiques, géologiques, de climat bien typiques.

Leur flore a développée pour chacune d'elles des adaptations génétiques particulières depuis des siècles.

Les bénéficiaires de la marque Végétal local proposent dans chacune des 11 régions biogéographiques des graines, plants ou boutures à la vente.

Retrouvez pour chacune des régions les végétaux collectés ou produits.

Lancer votre recherche :

Sélectionner une région

Ok

61

Producteurs
inscrits

705

Végétaux
répertoriés



L'analyse de l'offre *Végétal local*

L'échange direct avec les producteurs :

Visites, journées de rencontres, salon Professionnels, réseaux ...

Exemple de limites :

- Des différences entre régions
- Gros sujets (arbres) encore peu disponibles
- Une certaine difficulté à connaître la disponibilité





La « marque » Un concept qui fait peur ?

Vous pouvez citer un label dans un marché public

En respectant l'Art.R.2111-12 / R.2111-17 du code de la commande publique

Un acheteur peut imposer un label dans les spécifications techniques, les critères d'attribution ou les conditions d'exécution du marché.

Le label doit être établi au terme d'une **procédure ouverte et transparente**.

Il doit reposer sur des **critères objectifs et non discriminatoires**.

Le label doit présenter **un lien avec l'objet du marché**.

Permettre à un opérateur qui n'a pu l'obtenir dans les délais de prouver qu'il remplit les caractéristiques exigées par l'acheteur.

→ La marque Végétal local est un label au sens des marchés publics

Alternative : une phrase pour décrire les spécifications de la marque Végétal local

« Végétaux sauvages non sélectionnés, issus de collectes durables de matériel de base dans le milieu naturel de la même région écologique et dont l'origine est garantie par un système contrôlé par un tiers différent du fournisseur des végétaux ».



Evaluation de qualité de l'offre

Critères de jugements dans le règlement de consultation :

Eviter le moins-disant avec une note qualitative >50%

- % d'espèces labellisées Végétal local de la région d'origine
- Critères liés au délais de livraison, au transport, au stockage
- Compréhension, connaissance de la marque Végétal local

Attention à ne pas exiger trop vite un % de Végétal local

Accompagner la transition et l'innovation

Ce qui est important lors de l'étude des réponses, c'est de bien évaluer que les répondants aient compris votre demande et fasse le meilleur effort pour y répondre :

" Le fournisseur s'engage à décrire dans sa réponse technique les efforts qui seront mis en œuvre pour s'approvisionner en graines récoltées dans la région d'origine définie ci-dessus suivant le référentiel de la marque « Végétal local » : collecte des graines en milieu naturel de la part du pépiniériste-collecteur, achat des graines à des collecteurs de graines marqués « Végétal local » ou équivalent (nom des collecteurs, sous-traitance à des collecteurs)"



Le contrôle, les sanctions

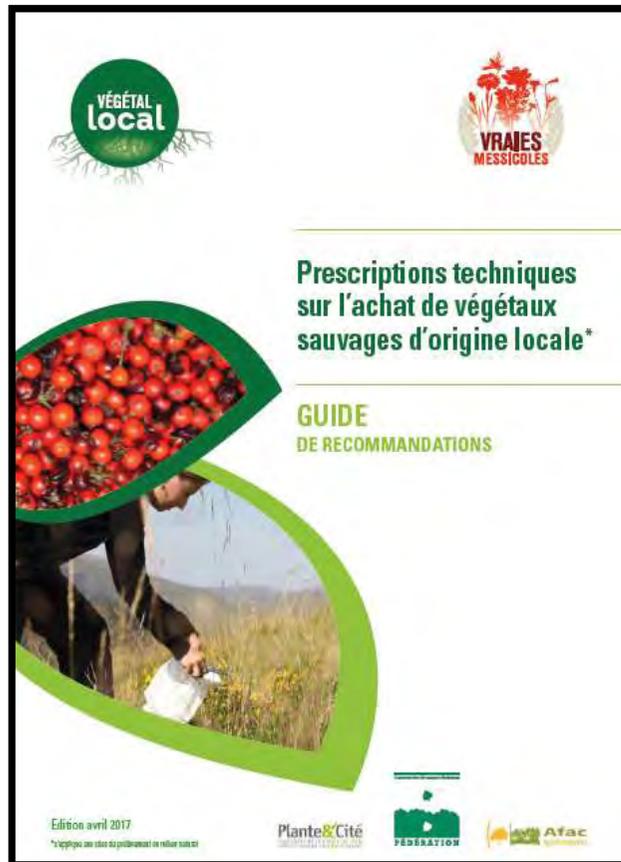
Essentiel lors de la réception d'être présent auprès de l'entreprise

- Certificats de traçabilité
- Facture (le devis n'est pas suffisant)
- Indication obligatoire de la région d'origine pour toutes les espèces VL

La mutualisation au service du développement de la filière



Actualisation du guide d'aide à la prescription



GUIDE TECHNIQUE

Collecte et mise en culture d'arbres et arbustes sauvages et locaux

2ème édition
MARS 2021

Coordination et rédaction
Afac-Agroforesteries



Avec le soutien financier de



Publication du cahier technique « Collecte et mise en culture des arbres et arbustes sauvages et locaux »

Merci de votre attention...



Filière « ligneux » :
Olivier CLEMENT
o.clement@frc-paysdelaloire.com
07-87-17-81-72

Filière « herbacées » :
Alexandre PLOTEAU
alexandre.ploteau@vegepolys-valley.eu
07-87-52-79-03

Rédaction CCTP :
Marianne HEDONT
marianne.hedont@plante-et-cite.fr
06-01-33-39-79

